AR-Préfecture
095-219503943-20261021-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 21-10-2026
Publication le : 21-10-2026

N° 2026/174

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX** le **15 octobre** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle L'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY(+1), Laurence BARTHÉLÉMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHÉLÉMI, Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL (+1), Jean-Marc PECQUEUX, Grégory CROZZOLO, Elodie TEIXEIRA, Eric LEROYER, Audrey MERI, Marie-France HOFFMANN, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
8 octobre 2026

Date d'affichage :
9 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

Etaient absents représentés :
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY
Jeanne BEURY-JOSSELIN représentée par Solène LE MOAL

Etait absent non représenté :
Pascal FRANCK

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Convention de partenariat et d'encaissement pour compte de tiers avec la Maison des tulipes dans le cadre de l'opération Octobre rose

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'acte constitutif de la régie de recettes n° RR230-168 « La Luciole » ;

Vu les décisions du Maire : n°2015/279 du 10 décembre 2015, n°2016/17 du 1er février 2016, n°2021/74 et n°2021/75 du 12 mai 2021 ;

Considérant que la Ville de Méry-sur-Oise se mobilise pour l'opération annuelle internationale « Octobre rose » qui se déroule du 1er au 31 octobre 2026, visant à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche contre le cancer ;

Considérant que la Ville organisera : une vente de ruban rose au tarif de 2€ l'unité du 1er au 31 octobre 2026 dans les accueils de la mairie, de la médiathèque et de la Luciole, une soirée dansante le vendredi 16 octobre 2026 à l'Intemporelle avec le concours de PB fitness, la section Salsa de l'Amicale laïque et un DJ mérysien au tarif de 10€ par personne à partir de 12 ans et une séance Méry fit le dimanche 4 octobre 2026 au Stade Jean Brestel où les participants pourront faire des dons libres ;

AR-Préfecture
095-219503943-20261021-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 21-10-2026
Publication le : 21-10-2026

Considérant que les fonds récoltés seront destinés à financer les activités de la Maison des Tulipes, lieu d'échanges et d'évasion pour les personnes atteintes du cancer ;

Considérant qu'il convient de formaliser le partenariat entre la Ville et la Maison des Tulipes par une convention précisant les modalités d'encaissement et de reversement des recettes ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative du 6 octobre 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

APPROUVE la convention de partenariat et d'encaissement pour compte de tiers entre la Ville de Méry-sur-Oise et la Maison des Tulipes, relative à la collecte de fonds dans le cadre de l'opération Octobre rose du 1er au 31 octobre 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 15 octobre 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise